

Prospectus simplifié daté du 7 mai 2010

Prospectus simplifié

Tradex Fonds d'obligations

Tradex Fonds d'actions Limitée

Tradex Fonds d'actions mondiales

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et actions et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Partie A : Information générale sur les Fonds	1
Introduction.....	1
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?.....	2
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds Tradex	3
Achats, substitutions et rachats	4
Services facultatifs	6
Incidences des frais	8
Rémunération du courtier.....	8
Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	8
Incidences fiscales pour les épargnants.....	9
Quels sont vos droits?	10
Partie B : Renseignements propres à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document	11
Tradex Fonds d'obligations	12
Tradex Fonds d'actions Limitée	15
Tradex Fonds d'actions mondiales	18

Partie A : Information générale sur les Fonds

Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant.

Ce document est divisé en deux parties :

- la Partie A, aux pages 1 à 10, contient de l'information générale sur l'ensemble des Fonds;
- la Partie B, aux pages 11 à 20, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- les états financiers intermédiaires déposés par la suite;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé par la suite.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1-800-567-3863, en communiquant avec nous à l'adresse électronique info@tradex.ca ou en vous adressant à votre conseiller financier.

On peut obtenir ces documents sur le site Internet de tradex, à l'adresse www.tradex.ca.

Ces documents et d'autres renseignements sur les fonds sont également disponibles sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Un organisme de placement collectif (un « OPC ») est une forme de mise en commun de ressources de nombreux épargnants ayant des objectifs de placement communs. Les épargnants d'un OPC partagent son revenu et ses frais, ainsi que les gains et les pertes que l'OPC réalise ou subit sur ses placements, en proportion des actions ou des parts qu'ils détiennent.

Les OPC sont soit des sociétés qui émettent des actions, soit des fiducies qui émettent des parts. Tradex gère les deux types d'OPC.

Un OPC investit dans les trois catégories principales d'actifs financiers, les actions, les obligations et les réserves en espèces, selon ses objectifs de placement. La valeur des titres varie quotidiennement, suivant l'évolution des taux d'intérêt, la conjoncture économique et d'autres facteurs. Par conséquent, la valeur des parts ou des actions d'un OPC peut augmenter ou diminuer chaque jour. Ainsi, la valeur de votre placement dans un OPC peut, au moment du rachat, être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment de l'achat.

Nous calculons le prix d'une action ou d'une part (la valeur liquidative par part ou action) en additionnant les éléments d'actif de l'OPC (les espèces et les titres du portefeuille), en soustrayant de la somme les éléments de passif et en divisant la différence par le nombre total de parts ou d'actions en circulation.

Tradex ne garantit pas que vous récupérerez le plein montant de votre placement initial dans ses Fonds. À la différence des comptes bancaires ou des CPG, les parts et les actions d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada, ni par un autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Se reporter à la page 4 à la rubrique « Achats, substitutions et rachats ».

Risques généraux associés à un placement

Tous les OPC comportent un certain élément de risque. Le risque se résume à la possibilité que vous perdiez votre argent ou que vous ne tiriez pas de bénéfice de votre placement. En général, plus le rendement que l'on espère tirer d'un placement est élevé, plus le risque que l'on doit être prêt à courir est grand. Lorsque vous envisagez un placement dans un OPC, tenez compte non seulement de ce que vous espérez gagner si les choses vont bien, mais aussi de ce que vous êtes prêt à risquer si les choses vont mal. La valeur des parts ou des actions est directement liée à la valeur des placements de chaque OPC. Ainsi, la valeur des parts ou des actions augmente ou diminue en fonction de divers facteurs. Certains de ces facteurs sont expliqués dans la description qui suit des OPC axés sur les actions, les obligations ou les titres étrangers.

- **Les OPC axés sur les actions** dépendent d'événements liés aux entreprises dans lesquelles ils investissent, tels que les annonces de bénéfices trimestriels ou de changements des membres de la direction, les conditions des marchés boursiers, par exemple l'évolution des taux d'intérêt ou du ratio cours/bénéfice, et la conjoncture économique et financière générale, comme les taux d'inflation et de change, dans les pays où les placements sont inscrits en bourse. Les OPC d'actions tendent généralement à être plus volatils que les OPC d'obligations, et la valeur de leurs parts ou de leurs actions fluctueront en général plus fortement que celle des parts des OPC d'obligations.

- **Les OPC axés sur les obligations** dépendent principalement des taux d'intérêt et de la cote de crédit de l'émetteur des placements. La hausse des taux d'intérêt fait généralement baisser la valeur des obligations et, inversement, la baisse des taux d'intérêt entraîne généralement la hausse de la valeur des obligations. Pour contrer le risque lié à la cote de crédit, de nombreux OPC choisissent généralement les placements obligataires de haute qualité de gouvernements et d'entreprises. Cette stratégie augmente la sécurité relative des placements, et peut aider à amoindrir le risque durant les périodes de fluctuation des taux d'intérêt.
- **Les OPC axés sur les titres étrangers** sont exposés à des facteurs économiques mondiaux et, dans de nombreux cas, à la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises. Il existe souvent moins d'information sur les entreprises étrangères que sur les entreprises nord-américaines en raison d'exigences moins strictes en matière d'information et de divulgation et en raison d'une réglementation et d'une surveillance gouvernementale moins rigoureuses. Pour cette raison, le cours des titres de ces entreprises peut augmenter ou diminuer plus rapidement. De plus, les bourses des valeurs étrangères peuvent être moins liquides et plus volatiles, et peuvent être soumises à des facteurs économiques, politiques ou sociaux différents qui pourraient avoir un effet négatif sur la valeur des placements d'un OPC.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds Tradex

<p>GÉRANT Gestion Tradex Inc. 50 rue O'Connor, bureau 920 Ottawa (Ontario) K1P 6L2 1 800 567-3863 www.tradex.ca</p>	<p>Tradex gère l'ensemble des activités des Fonds, incluant le choix du conseiller en valeurs de chaque Fonds et de l'agent chargé de la tenue des registres, et se charge de la promotion de la vente des parts et des actions des Fonds.</p>
<p>FIDUCIAIRE Gestion Tradex Inc. Ottawa (Ontario)</p>	<p>Les Fonds sont constitués en fiducie (à l'exception de Tradex Fonds d'actions Limitée). Lorsque vous investissez dans ces Fonds, vous achetez des parts de fiducie. Le fiduciaire détient le titre de propriété réel des biens des Fonds – les espèces et les titres – pour votre compte.</p>
<p>PLACEUR PRINCIPAL Gestion Tradex Inc. Ottawa (Ontario)</p>	<p>En tant que placeur principal, Tradex vend les parts et les actions des Fonds par l'intermédiaire de courtiers autorisés et accepte des ordres d'achat directement des épargnants en Ontario, Québec et Colombie-Britannique.</p>
<p>DÉPOSITAIRE Companie Trust CIBC Mellon Toronto (Ontario)</p>	<p>Le dépositaire assure la garde physique des titres des portefeuilles des Fonds.</p>

<p>AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES Citigroup Fund Services Canada, Inc. Mississauga (Ontario)</p>	<p>En tant qu'agent chargé de la tenue des registres, Citigroup Fund Services Inc. tient les registres des propriétaires de parts ou d'actions de chacun des Fonds, traite les ordres d'achat, de substitution, de transfert et de rachat, dresse les états de compte des épargnants, émet les feuillets de renseignements annuels aux fins de l'impôt et fournit des services de comptabilité et d'administration des Fonds.</p>
<p>VÉRIFICATEUR PricewaterhouseCoopers s.r.l. Ottawa (Ontario)</p>	<p>Les vérificateurs examinent les états financiers de chaque Fonds et donnent leur avis quant à la justesse de leur présentation conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Sauf dans le cas du Tradex Fonds d'actions Limitée où les investisseurs doivent approuver, par vote, tout changement de vérificateur, les détenteurs de parts obtiendront un avis écrit au moins 60 jours avant tout changement de vérificateur.</p>
<p>COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT</p>	<p>Le mandat du Comité d'examen indépendant de Tradex est de revoir les politiques et procédures écrites de Gestion Tradex Inc., et de donner son opinion à cet égard, en ce qui concerne les questions reliées au conflit d'intérêts et d'examiner ces questions de conflit d'intérêts. Le Comité se compose de trois personnes et prépare un rapport sur ses activités une fois par an (ou plus souvent s'il y a lieu) à l'intention des détenteurs de parts. Ce rapport est disponible sur le site Web de Tradex à www.tradex.ca ou sur demande, gratuitement, en communiquant avec Tradex à info@tradex.ca. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le Comité d'examen indépendant de Tradex, y compris les noms de ses membres, dans la Notice annuelle des Fonds Tradex et sur le site Web de Tradex.</p>

Achats, substitutions et rachats

Tout résident du Canada qui est ou était employé du secteur public, y compris ses proches parents, peut acheter des parts/actions des Fonds. Le secteur public comprend les gouvernements, les hôpitaux, les commissions scolaires et les sociétés d'État.

Les résidents de l'Ontario, Québec et Colombie-Britannique ont la faculté d'acheter des parts directement de Tradex ou d'un courtier autorisé. Les résidents du reste du Canada doivent utiliser les services d'un courtier en valeurs. Les transferts d'un Fonds à un autre, c'est-à-dire les substitutions et les rachats devraient être effectués par l'entremise du courtier auprès duquel les parts ont été achetées ou par l'entremise de Tradex si elles ont été souscrites directement.

Le prix des parts/actions (la valeur liquidative par part/action) de Tradex Fonds d'obligations et des actions de Tradex Fonds d'actions Limitée est calculé chaque jour après la clôture des opérations à la Bourse de Toronto. Des précisions sur le calcul du prix des parts (la valeur liquidative par part/action) de Tradex Fonds d'actions mondiales sont données à la page 18. Le prix d'émission ou de rachat des parts ou

des actions émises est fondé sur la valeur liquidative du Fonds établie après la réception de l'ordre d'achat ou de rachat. Si nous recevons votre ordre d'achat accompagné du paiement ou votre demande de rachat avant 16 h (heure d'Ottawa) un jour de bourse, nous traitons votre ordre au prix par part ou par action à cette date. Sinon, nous le traitons au prix par part ou par action le jour de bourse suivant.

Achats

Aucune commission de vente n'est payable à Tradex à l'achat direct de parts ou d'actions en Ontario, Québec et Colombie-Britannique. Un courtier autorisé peut négocier avec vous des frais de courtage; toutefois, ils ne peuvent dépasser 2 % du montant de votre souscription.

Votre placement initial dans un Fonds doit être d'au moins 1 000 \$. Les placements subséquents dans ce Fonds doivent être d'au moins 100 \$. Ces minimums ne s'appliquent pas aux épargnants âgés de moins de 18 ans. De plus, les exigences minimales peuvent être abandonnées à la discrétion de Tradex. Le paiement se fait par chèque ou par prélèvement automatique d'un compte dans une institution de dépôt.

Nous pouvons refuser un ordre d'achat dans le jour ouvrable qui suit sa réception. Tout paiement envoyé avec votre ordre vous est alors immédiatement retourné. Veuillez vous reporter aux rubriques « Frais » et « Rémunération du courtier » aux pages 7 - 8.

Rachats

Le paiement des parts ou actions rachetées est effectué dans les trois jours ouvrables suivant la réception de la demande de rachat et est viré électroniquement à votre compte dans un établissement financier, au Canada, à moins de directive contraire.

Dans des circonstances exceptionnelles, un Fonds peut suspendre votre droit de racheter vos parts ou actions. Cela pourrait vraisemblablement se produire si la négociation était suspendue aux bourses où une partie importante des actifs du Fonds sont inscrits et si ces actifs ne sont pas négociés à une autre bourse qui constitue une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds.

Aucuns frais ne sont payables pour le rachat de parts ou d'actions si celles-ci sont tenues par l'entremise de Tradex. Un courtier autorisé peut négocier avec vous des frais de rachat; toutefois, ils ne peuvent dépasser 2 % du montant du rachat. Chaque Fonds a le droit, après vous avoir donné un avis, de racheter vos parts ou vos actions si la valeur de vos avoirs est inférieure à 1 000 \$ ou si le courrier envoyé par Tradex à votre adresse est retourné à l'expéditeur pour non-livraison pendant une période de trois années consécutives. Dans ce dernier cas, le produit du rachat sera déposé à votre nom dans un compte portant intérêt.

Substitutions

Les résidents de l'Ontario, Québec et Colombie-Britannique qui achètent directement de Tradex, peuvent échanger leurs unités/actions d'un Fond à un autre. Ceci est une substitution. Il n'y a aucun frais à payer pour le rachat de parts ou d'actions si celles-ci sont souscrites par l'entremise de Tradex. Un courtier autorisé peut négocier avec vous des frais de rachat; toutefois, ils ne peuvent dépasser 2 % du montant du rachat. Nous pouvons refuser un ordre d'achat dans le jour ouvrable qui suit sa réception.

Opérations à court terme

Nous dissuadons les épargnants d'effectuer des opérations à court terme. De telles opérations peuvent nuire au rendement d'un fonds et à la valeur des placements dans un fonds d'autres épargnants puisqu'elles peuvent augmenter le courtage et les autres frais administratifs d'un fonds et nuire aux décisions de placement à long terme du gestionnaire de portefeuille. Les opérations à court terme peuvent comprendre l'achat puis le rachat ou la substitution d'un grand nombre de titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou substitution. Nous avons en place des politiques et des procédures afin de déceler et prévenir des opérations à court terme, et nous pouvons notamment refuser votre ou vos ordres d'achats ou de substitution de titres actuels et futurs. Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et de prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront éliminées complètement.

Services facultatifs

Régimes fiscaux enregistrés

Tous les Fonds sont admissibles aux régimes fiscaux enregistrés suivants : les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), les fonds de revenu viager (FRV), les comptes de retraite immobilisés (CRI), les fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI) ou les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI).

Il n'y a pas de frais d'administration annuels pour nos régimes fiscaux enregistrés. Le fiduciaire de ces régimes est La Société Canada Trust, à Toronto.

Régimes de souscription et de retrait périodiques

Vous pouvez acheter des parts ou des actions des Fonds au moyen d'un régime de souscription périodique préautorisé. Vous pouvez effectuer des dépôts toutes les deux semaines, deux fois par mois, au mois, aux deux mois, aux trois mois, deux fois l'an ou une fois l'an. Chaque dépôt doit être d'au moins 100 \$.

Vous pouvez aussi établir un régime de retrait périodique. Vous pouvez choisir la fréquence de vos retraits (toutes les deux semaines, deux fois par mois, au mois, aux deux mois, aux trois mois, deux fois l'an ou une fois l'an) et leur montant. Vous pouvez en tout temps mettre fin à ces régimes de souscription ou de retrait périodiques.

Réinvestissement automatique des distributions

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions ou vos dividendes pour acheter des parts ou des actions additionnelles des Fonds.

Si vous préférez recevoir vos dividendes ou vos distributions en espèces, veuillez nous indiquer par écrit si vous souhaitez les recevoir par chèque ou par dépôt direct à votre compte dans un établissement financier.

Frais

Le tableau qui suit indique :

- Tous les frais qui sont directement payables par les Fonds avant le calcul du prix des parts ou des actions (la valeur liquidative par part ou action) et qui réduisent donc indirectement la valeur de votre placement.
- Tous les frais payables directement par vous.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion	<table><tr><td>Tradex Fonds d'obligations</td><td>0,6 %</td></tr><tr><td>Tradex Fonds d'actions mondiales</td><td>0,6 %</td></tr><tr><td>Tradex Fonds d'actions Limitée</td><td>0,7 %</td></tr></table> <p>Chacun de ces pourcentages constitue les frais annuels pour les services de gestion payés à Tradex à titre de pourcentage de la valeur liquidative moyenne du Fonds en question.</p> <p>Tout surplus, une fois que des fonds suffisants auront été mis de côté pour satisfaire à tous les besoins en Fonds d'exploitation, en capital et aux exigences réglementaires de Tradex, donnera lieu à une remise répartie au prorata entre les OPC gérés par Tradex, en fonction des montants que ces OPC ont payés à Tradex. Rien ne permet de garantir que de telles remises seront faites ni quel en sera le montant.</p>	Tradex Fonds d'obligations	0,6 %	Tradex Fonds d'actions mondiales	0,6 %	Tradex Fonds d'actions Limitée	0,7 %
Tradex Fonds d'obligations	0,6 %						
Tradex Fonds d'actions mondiales	0,6 %						
Tradex Fonds d'actions Limitée	0,7 %						
Frais d'exploitation	<p>Chaque Fonds acquitte l'ensemble de ses frais d'exploitation (frais liés aux services de placement, de conseils en placement, d'administration, de gestion et de garde et aux services professionnels, ainsi que les droits et frais pour les dépôts réglementaires). De plus, les Fonds paient tous les frais et dépenses liés au fonctionnement du Comité d'examen indépendant de Tradex (CEI), qui peuvent inclure des frais de stationnement, de repas et de rafraîchissement, des frais juridiques, des dépenses éducationnelles ainsi que des dépenses liées aux déplacements et aux téléconférences. Les membres du CEI ne reçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions. Les dépenses du CEI sont allouées de façon égale parmi les Fonds. Ces dépenses se sont chiffrées à 80,75 \$ en 2009, et il est prévu que le total sera moins de 200,00 \$ en 2010.</p>						

Frais directement payables par vous

Frais d'acquisition	Aucuns frais, si les titres sont achetés par l'entremise de Tradex. Un courtier autorisé peut négocier avec vous des frais de courtage; toutefois, ils ne peuvent dépasser 2 % du montant de votre souscription.
Frais de substitution	Aucuns frais, si les titres sont achetés par l'entremise de Tradex. Un courtier autorisé peut négocier avec vous des frais de courtage; toutefois, ils ne peuvent dépasser 2 % du montant des titres substitués.
Frais de rachat	Aucuns frais, si les titres sont tenus par l'entremise de Tradex. Un courtier autorisé peut négocier avec vous des frais de courtage; toutefois, ils ne peuvent dépasser 2 % du montant du rachat.
Frais liés aux régimes fiscaux	Aucuns frais s'il s'agit d'un régime fiscal parrainé par Tradex.
Autres frais	Aucuns.

Incidences des frais

Vous pouvez souscrire des titres des Fonds par l'entremise de Tradex sans devoir acquitter de frais d'acquisition. Si vous souscrivez des actions ou des parts des Fonds par l'entremise d'un courtier autorisé, ce dernier pourrait vous facturer des frais de courtage. Reportez-vous au tableau précédent.

Rémunération du courtier

Frais de courtage

Il n'y a ni frais ni commission à payer pour les achats effectués par l'entremise de Tradex. Un courtier autorisé peut négocier avec vous des frais de courtage; toutefois, ils ne peuvent dépasser 2 % du montant de votre souscription. Tradex permet aux courtiers autorisés de conserver à titre de rémunération les frais de courtage ainsi payés par les épargnants.

Commission de suivi

Tradex verse aux courtiers autorisés une commission de suivi à la fin de chaque trimestre pour couvrir les frais d'impression et d'envoi par la poste de documents à leurs clients. La commission de suivi est un pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de chaque compte détenu par les clients du courtier. La commission de suivi annuelle maximale que nous versons est de 0,3 pour cent.

Nous pouvons en tout temps modifier ou annuler les modalités de la commission de suivi.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

La commission de suivi versée aux courtiers autorisés sous forme de pourcentage des frais de gestion reçus des Fonds au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 a été d'environ cinq pour cent.

Incidences fiscales pour les épargnants

En général, Tradex Fonds d'obligations et Tradex Fonds d'actions mondiales distribuent assez de revenus et de gains en capital chaque année pour faire en sorte de ne payer aucun impôt sur le revenu. Tradex Fonds d'actions Limitée, à titre de société, verse des dividendes réguliers et des dividendes sur les gains en capital chaque année afin de récupérer les impôts payés sur le revenu et sur les gains en capital dans la mesure du possible.

Pour les titres des fonds détenus dans un régime enregistré

Vous ne payez aucun impôt sur les bénéfices que nous vous distribuons si vos titres des Fonds sont détenus dans un régime fiscal enregistré tel qu'un REER ou un FERR, ni sur les gains en capital réalisés au rachat de titres ou à la substitution de titres entre les Fonds, tant que le produit demeure dans les régimes.

Pour les titres des fonds détenus dans un compte non enregistré

Vous devez déclarer aux fins de l'impôt tous les dividendes et distributions qui vous sont versés pendant l'année, que vous les receviez en espèces ou que nous les réinvestissions pour vous dans des parts ou des actions additionnelles.

Vous devez aussi inclure dans le calcul de votre revenu de l'année les gains en capital réalisés ou les pertes en capital subies par suite de rachats de parts ou d'actions ou de substitutions de titres entre les Fonds.

La rotation fréquente des titres en portefeuille produit automatiquement des gains en capital imposables ou des pertes en capital déductibles, en plus de donner lieu à des frais de courtage additionnels, augmentant ainsi les frais des Fonds et réduisant leur taux de rendement.

Si vous achetez des parts ou des actions, vous devez acquitter un impôt sur le revenu cumulé mais non distribué, sur les gains en capital cumulés mais non réalisés et sur les gains en capital réalisés mais non distribués qui se trouvent dans le Fonds au moment de votre souscription. Cela peut se révéler d'une pertinence particulière si vous souscrivez des parts ou des actions à une période tardive de l'année civile ou peu de temps avant une distribution. Le prix de base rajusté de vos parts ou actions sera augmenté du montant de la distribution. Le prix de base rajusté de vos parts ou actions correspond au montant que vous avez initialement payé, majoré des distributions ou des dividendes réinvestis, auquel s'ajoute le montant des achats additionnels, et dont on retranche le prix de base rajusté des parts ou actions que vous avez antérieurement rachetées.

Nous vous remettons chaque année un feuillet de renseignements aux fins de l'impôt indiquant la partie imposable de vos dividendes et distributions. Vous devez conserver des relevés détaillés du prix d'achat et des distributions relatifs à vos parts ou actions des Fonds pour pouvoir calculer le prix de base rajusté de ces parts ou actions. Vous devriez consulter un conseiller fiscal pour vous aider dans ces calculs.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les quarante-huit heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts ou d'actions d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

**Partie B : Renseignements propres à chacun des organismes
de placement collectif décrits dans le présent document**

Tradex Fonds d'obligations

Détail du Fonds

Type d'OPC	Obligations canadiennes
Date de création	Le 7 septembre 1989
Nature des titres	Parts de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les REER, les FERR, les CELI et les régimes fiscaux semblables.
Conseiller en valeurs	Gestion de placements TD Inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements l'OPC fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif est d'atteindre un combinaison de revenu d'intérêts et de préservation du capital a long terme en investissant dans un portefeuille diversifié d'obligations émises par le gouvernement du Canada, par des gouvernements provinciaux et municipaux ainsi que par des sociétés qui émettent des obligations de bonne qualité. La durée moyenne jusqu'à l'échéance des titres du portefeuille doit être supérieure à trois ans.

Toute modification de ces objectifs de placement fondamentaux exige l'approbation des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

Le portefeuille est constitué en utilisant des techniques informatiques d'optimisation visant à améliorer les rendements et à contrôler les risques. Le Fonds réduit les risques en investissant dans des obligations du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux qui représentent 50% ou plus de la valeur totale du portefeuille de placement. Les obligations d'entreprises ayant une cote BBB ou une cote supérieure sont incluses dans le portefeuille jusqu'à une limite de 50 % de la valeur totale du portefeuille de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille variera en fonction de la volatilité du marché, mais peut être supérieur à 100 %. Plus le taux de rotation d'un Fonds est élevé :

- plus la possibilité que vous receviez du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt est grande; et

Tradex Fonds d'obligations

- plus élevés sont les frais de garde du Fonds. Ces frais constituent des frais du Fonds et sont acquittés à même les actifs du Fonds, ce qui peut réduire votre rendement.

Le Fonds n'effectue aucun placement dans des obligations étrangères (c'est-à-dire, les obligations émises sous une juridiction autre que le Canada) ou dans des instruments dérivés.

Le Fonds ne dérogera en aucun cas, même temporairement, à ses objectifs de placement.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Les actifs du Fonds investis dans des obligations seront exposés aux risques reliés aux placements décrits aux pages 2 et 3.

Plus la durée jusqu'à l'échéance des obligations du portefeuille est longue, plus la variabilité des taux d'intérêt augmente, ainsi que le prix des obligations.

Les obligations du gouvernement du Canada comportent un risque de crédit minime. Elles s'achètent et se vendent aisément, ce qui réduit le risque d'illiquidité. Les obligations des gouvernements provinciaux sont garanties par la province émettrice et sont aussi facilement achetées et vendues, ce qui réduit davantage le risque d'illiquidité. Les obligations d'entreprises cotées BBB procurent une protection du capital et de l'intérêt considérée acceptable par le Gérant et les obligations ayant des cotes supérieures offrent une protection plus grande.

Pour éviter le relié aux variations de la valeur du dollar canadien, seules des obligations libellées en dollars canadiens sont incluses dans le portefeuille.

Qui devrait investir dans cet OPC?

Le Fonds convient aux épargnants qui sont prêts à accepter une certaine fluctuation de la valeur des parts en contrepartie d'un revenu potentiel plus élevé à long terme que les Fonds du marché monétaire et les comptes d'épargne. Ces personnes cherchent peut-être à équilibrer leurs placements en actions en effectuant un placement dans des titres à revenu fixe, ou à générer un revenu trimestriel régulier.

Le Fonds ne convient pas aux épargnants qui comptent investir pour moins de deux ans.

Politique en matière de distributions

À la fin de chacun des trois premiers trimestres civils, le Fonds distribue ses revenus d'intérêt à tous les porteurs de parts qui détenaient des parts la veille de la distribution. À la fin décembre, les gains en capital sont distribués de la même manière, avec les revenus d'intérêt. Toutes ces distributions sont automatiquement réinvesties immédiatement en parts supplémentaires, sauf si une demande écrite de paiement en espèces a été faite sept jours avant la date de distribution applicable.

Tradex Fonds d'obligations

Frais du Fonds prix en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans le Fonds aux coûts correspondants d'un placement dans d'autres OPC. Le tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui sont attribuables à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en présumant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 pour cent par année et que le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds demeurent les mêmes qu'à son dernier exercice pour toute la période de dix ans. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais » de la Partie A (page 7) pour les renseignements sur les frais payables directement par les épargnants.

Selon les hypothèses susmentionnées, vos frais seraient les suivants. Toutefois, vos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux-ci.

1^{re} année	3^e année	5^e année	10^e année
15,07 \$	47,50 \$	83,26 \$	189,52 \$

Tradex Fonds d'actions Limitée

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions concentrés canadiennes
Date de création	Le 11 avril 1960
Nature des titres	Actions de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les REER, les FERR, les CELI et les régimes fiscaux semblables.
Conseiller en valeurs	Phillips, Hager & North Gestion de Placements Ltée Vancouver (Colombie-Britannique), (une filiale de la Banque Royale du Canada)

Quels types de placements l'OPC fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value à long terme du capital par des placements faits surtout dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires de sociétés canadiennes et dans les actions de sociétés des États-Unis et d'autres pays.

Toute modification de ces objectifs de placement fondamentaux exige l'approbation des actionnaires du Fonds.

Stratégies de placement

La stratégie du Fonds consiste à obtenir des positions dans des sociétés de croissance de grande qualité. Le Fonds peut être dynamique en termes de concentration dans un type d'action et de secteur et possédera, lorsque c'est souhaitable, une quantité relativement grande d'actions de sociétés à faible capitalisation. Les actifs du Fonds seront généralement entièrement investis.

Le taux de rotation des titres en portefeuille varie selon les possibilités et la volatilité du marché, mais pourrait être de plus de 100 pour cent. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé :

- plus il est probable que le Fonds vous verse une distribution que vous devrez inclure dans votre revenu imposable; et
- plus les frais d'opération et de garde du Fonds seront élevés. Ces frais sont payés par le Fonds à partir de ses actifs, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

En vue de maintenir une diversification appropriée du portefeuille et de réduire ainsi le risque, au moins cinq des secteurs industriels qui composent l'indice composé S&P/TSX seront représentés dans le portefeuille.

Tradex Fonds d'actions Limitée

Des instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture du risque de change uniquement.

Normalement, le contenu étranger se situera dans l'intervalle de 15 à 35 % de la valeur totale du portefeuille (la limite supérieure pour le contenu étranger est de 50 %).

En vigueur le 1^{er} septembre 2010 le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres.. Avant de conclure de telles opérations, les porteurs d'actions du Fonds recevront un préavis d'au moins 60 jours ainsi qu'une description des opérations qui seront entrepris. Une opération de prêt de titres est une opération par laquelle un fonds prête des titres de portefeuille qui lui appartiennent à un emprunteur institutionnel solvable. L'emprunteur promet de remettre au fonds, à une date ultérieure, un nombre ou un montant équivalent des mêmes titres et de payer au fonds des frais pour l'emprunt des titres. Le Fonds peut redemander les titres à tout moment. L'objectif de base des opérations de prêt de titres est de fournir un revenu additionnel pour le Fonds.

Si les conditions du marché devaient se détériorer de façon temporaire, jusqu'à 30 pour cent du portefeuille pourrait être converti en espèces.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Normalement, la majeure partie de l'actif du Fonds est investie dans des titres de participation. L'actif est exposé aux risques reliés aux placements décrits aux pages 2 et 3. Comme le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs dans des titres étrangers, ces actifs seront exposés aux risques reliés aux placements décrits à la page 3.

Le Fonds est autorisé à se servir d'instruments dérivés, plus précisément de contrats à terme, à des fins de couverture du risque de change uniquement. La couverture du risque de change a pour but de réduire le risque pour les épargnants. Toutefois, cette couverture ne peut éliminer les fluctuations du cours des titres du portefeuille, ni empêcher les pertes si le cours de ces titres baisse. L'un des risques que comporte l'emploi de contrats à terme est le manquement possible, de la part de l'autre partie à l'opération, à ses obligations. Par ailleurs, dans la mesure où les prévisions concernant certains mouvements de devises sont incorrectes, il est possible que l'emploi de contrats à terme empêche la réalisation de gains qui auraient été réalisés si ces contrats n'avaient pas été utilisés. L'emploi de contrats de change à terme peut également entraîner des pertes pour le Fonds en raison de nombreux facteurs, y compris l'imposition de contrôles des changes, la suspension de règlements ou l'incapacité de livrer ou de recevoir une devise particulière.

Les opérations de prêts de titres comportent des risques. L'autre partie à l'opération de prêt peut faire défaut à ses obligations. Si la valeur des titres prêtés dépasse la valeur de la garantie détenue par un Fonds, la garantie pourrait être insuffisante pour permettre d'acheter des titres en remplacement, et le Fonds pourrait subir une perte correspondant à la différence. Afin de limiter ce risque, les Fonds doivent détenir une garantie égale à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés et du type permis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le montant de la garantie est rajusté par l'agent des opérations chaque jour pour tenir compte du cours des titres prêtés.

L'actif du Fonds étant en général intégralement investi, les fluctuations de l'indice composé S&P/TSX et, dans une moindre mesure l'indice U.S. S&P 500, sont susceptibles d'avoir une incidence considérable sur la valeur de ses actions.

Tradex Fonds d'actions Limitée

Qui devrait investir dans cet OPC?

Le Fonds convient aux épargnants qui recherchent l'appréciation du capital à long terme et qui ne sont pas préoccupés par les fluctuations quotidiennes de leur placement. Il offre un degré de diversité que plusieurs épargnants ne seraient peut-être pas en mesure de réaliser par eux-mêmes.

Politique en matière de distributions

Un dividende sur les actions ordinaires serait déclaré chaque année le 31 décembre. Un dividende annuel sur les gains en capital, le cas échéant, serait déclaré en janvier pour l'exercice précédent. Tous ces dividendes sont automatiquement réinvestis immédiatement en actions supplémentaires, sauf si une demande écrite de paiement en espèces a été faite sept jours avant la date de dividende applicable.

Frais de l'OPC pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer les coûts cumulatifs d'un placement dans le Fonds aux coûts correspondants d'un placement dans d'autres OPC. Le tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui seraient attribuables à chaque placement de 1 000 \$ que vous faites, en présumant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 pour cent par année et que le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds demeurent les mêmes qu'à son dernier exercice pour toute la période de dix ans. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais » de la Partie A (page 7) pour les renseignements sur les frais payables directement par les épargnants.

Selon les hypothèses susmentionnées, vos frais seraient les suivants. Toutefois, vos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux-ci.

1^{re} année	3^e année	5^e année	10^e année
15,27 \$	48,15 \$	84,39 \$	192,10 \$

Tradex Fonds d'actions mondiales

Détail du Fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	Le 7 mai 1999 (avant cette date, le Fonds était constitué sous une autre dénomination et avait des objectifs de placement très différents; il investissait dans les titres de marchés en émergence)
Nature des titres	Parts de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les REER, les FERR, les CELI et les régimes fiscaux semblables.
Conseiller en valeurs	City of London Investment Management Company Limited Londres (Angleterre) (1.)
Dates d'évaluation	Le prix par part est calculé chaque jour où la Bourse de Toronto et la Bourse de New York sont ouvertes.

(1.) En raison de son statut de résidence, la société City of London Investment Management Company Limited (CLIM) n'est pas assujettie à une diversité d'exigences figurant dans la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario qui s'appliquent aux conseillers résidant en Ontario. Dans certains cas, il pourrait se révéler difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre CLIM puisque cette dernière est résidente du Royaume-Uni et que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs sont situés à l'extérieur du Canada.

Quels types de placements l'OPC fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la plus-value à long terme du capital en investissant surtout dans des OPC à capital fixe dont les placements sont faits surtout dans un portefeuille diversifié de titres de participation d'émetteurs étrangers de divers pays.

Toute modification de ces objectifs de placement fondamentaux exige l'approbation des porteurs de parts du Fonds.

Stratégies de placement

La stratégie de placement du Fonds consiste à décider lesquels parmi les devises, les secteurs industriels et les marchés boursiers étrangers ont le meilleur potentiel de rendement. Parmi les indicateurs économiques et financiers clés étudiés se trouvent la production industrielle, les taux d'intérêt à court terme, les indices des prix à la consommation, les données sur la balance des paiements, les données sur le produit intérieur brut, les prix des produits de base et les taux de change.

Le Fonds effectue indirectement des placements dans des actions mondiales, surtout par l'entremise de fonds de placement à capital fixe négociés en bourse et gérés par certaines des plus grandes sociétés de

Tradex Fonds d'actions mondiales

placement au monde. Les escomptes auxquels la plupart des fonds de placement à capital fixe négocient les actions constituent un élément important de la stratégie du portefeuille. Le Fonds investit aussi dans les parts liées à l'indice (PLI) qui reflètent la performance d'un indice d'échange particulier. Jusqu'à 25 pour cent de la valeur comptable du portefeuille peut être aussi investi dans des actions de sociétés d'investissement à capital non fixe inscrites à la cote d'une bourse reconnue.

Le fait de diversifier votre portefeuille sur les marchés mondiaux permet de contrebalancer les pertes subies dans un pays par les gains réalisés dans un autre, réduisant ainsi le risque. Les Amériques, l'Europe et l'Asie sont toutes représentées dans le portefeuille, les marchés en émergence ne comptant pas pour plus de 20 pour cent du total des placements. Les OPC d'un seul pays ne peuvent constituer plus de 35 pour cent du portefeuille, à l'exception de ceux des États-Unis. Les avoirs étrangers constituent normalement 100 %, ou près de 100 %, du portefeuille de placement.

Le portefeuille de placement de la plupart des fonds de placement à capital fixe d'un pays représente un éventail d'entreprises dans un pays, dans une région géographique ou dans un secteur industriel, ce qui réduit encore davantage le risque grâce à la diversification.

Le taux de rotation des titres en portefeuille varie selon les possibilités et la volatilité du marché, mais pourrait être de plus de 100 pour cent. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé :

- plus il est probable que le Fonds vous verse une distribution que vous devrez inclure dans votre revenu imposable; et
- plus les frais d'opérations et de garde du Fonds seront élevés. Ces frais sont payés par le Fonds à partir de ses actifs, et peuvent ainsi réduire votre rendement.

Des instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture du risque de change uniquement.

Si les conditions du marché devaient se détériorer de façon temporaire, jusqu'à 50 pour cent du portefeuille pourrait être converti en espèces.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

L'ensemble ou la majeure partie de l'actif du Fonds est investi à l'extérieur du Canada. Les placements en actions étrangères seront exposés aux risques décrits aux pages 2 et 3.

Le Fonds est autorisé à se servir d'instruments dérivés, plus précisément de contrats à terme, à des fins de couverture du risque de change uniquement. La couverture du risque de change a pour but de réduire le risque pour les épargnants. Toutefois, cette couverture ne peut éliminer les fluctuations du cours des titres du portefeuille, ni empêcher les pertes si le cours de ces titres baisse. L'un des risques que comporte l'emploi de contrats à terme est le manquement possible, de la part de l'autre partie à l'opération, à ses obligations. Par ailleurs, dans la mesure où les prévisions concernant certains mouvements de devises sont incorrectes, il est possible que l'emploi de contrats à terme empêche la réalisation de gains qui auraient été réalisés si ces contrats n'avaient pas été utilisés. L'emploi de contrats de change à terme peut également entraîner des pertes pour le Fonds en raison de nombreux facteurs, y compris l'imposition de contrôles des changes, la suspension de règlements ou l'incapacité de livrer ou de recevoir une devise particulière.

Tradex Fonds d'actions mondiales

Qui devrait investir dans cet OPC?

Le Fonds convient à ceux qui désirent investir à long terme, qui ne sont pas préoccupés par les fluctuations quotidiennes de leur placement et qui souhaitent détenir des placements qui ne dépendent pas de l'économie canadienne.

Politique en matière de distributions

Les distributions de revenus et de gains en capital ont lieu à la fin décembre. Toutes ces distributions sont automatiquement réinvesties en parts supplémentaires, sauf si une demande écrite de paiement en espèces a été faite sept jours avant la date de distribution applicable.

Frais de l'OPC pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant a pour but de vous aider à comparer les coûts cumulatifs des placements dans le Fonds aux coûts correspondants d'un placement dans d'autres OPC. Le tableau indique le montant des frais payés par le Fonds qui seraient attribuables à chaque placement de 1000 \$ que vous faites, en présumant que le rendement annuel du Fonds demeure constant à 5 pour cent par année et que le ratio des frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds demeurent les mêmes qu'à son dernier exercice pour toute la période de dix ans. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais » de la Partie A (page 7) pour des renseignements sur les frais payables directement par les épargnants.

Selon les hypothèses susmentionnées, vos frais seraient les suivants. Toutefois, vos frais réels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux-ci.

1^{re} année	3^e année	5^e année	10^e année
28,80 \$	90,80 \$	159,15 \$	362,28 \$

Prospectus simplifié
Tradex Fonds d'obligations
Tradex Fonds d'actions Limitée
Tradex Fonds d'actions mondiales

GÉRANT

Gestion Tradex Inc.
50 rue O'Connor, bureau 920
Ottawa (Ontario) K1P 6L2
1 800 567-3863

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les fonds dans leur notice annuelle, les rapports de la direction sur le rendement des fonds et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1-800-567-3863 ou en communiquant avec nous à l'adresse électronique info@tradex.ca.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Internet de Tradex, à l'adresse www.tradex.ca, ou à www.sedar.com.